Les étapes de la présentation des procédures de droit familial

3 - Demande entre conjoints de fait pour leurs enfants et leurs droits patrimoniaux résultant de leur vie commune (art. 604 C.c.Q.; art 412 C.p.c.), en modification d’un jugement de garde/accès/pension alimentaire

Demande introductive d’instance ou demande en modification de mesures accessoires

Garde d’enfants/droit d’accès/ordonnance parentale/ ordonnance de contact/autorité parentale/pension alimentaire pour enfants/pension alimentaire entre époux ou entre les conjoints de fait pour leurs droits patrimoniaux

(art. 100, 141, 143, 145, 409, 411, 412 C.p.c.; art. 17 *L.d*.)

Demande introductive d’instance en

séparation de corps ou de biens, dissolution de l’union civile,

nullité, filiation\*, prestation compensatoire ou du conjoint survivant\*

(art. 100, 141, 143, 145 et 409 C.p.c.)

Demande d’ordonnance de sauvegarde, si urgence

(art. 49, al. 2 C.p.c.)

enfants (garde, accès, ordonnances parentales, etc.); pension alimentaire

(enfants/époux)

autres mesures urgentes (art. 411 et 414 C.p.c)

Audition au fond de la demande

(art. 171, al. 2 )